

FACE AUX MIGRANTS : état de droit ou état de siège ? **Danièle LOCHAK**

Entretien mené par Bertrand Richard
Les éditions Textuel, Paris, 2007.



Fort de son expérience au GISTI, Danièle Lochak nous livre ici dans un entretien avec Bertrand Richard une analyse des travers des politiques migratoires successives qui privilégient la répression au détriment de l'intégration. Car la maîtrise des flux migratoires a toujours servi d'alibi pour ne pas s'atteler sérieusement à la tâche d'intégration. «La surabondance des dispositions répressives incite à se représenter l'étranger comme un être foncièrement dangereux, ne respectant pas les lois, et comme un délinquant en puissance», alors qu'il est avéré que plus on étend des restrictions, plus elles génèrent des contournements à la frontière du droit.

Il est, cependant, incontestable que l'internationalisation et la constitutionnalisation des droits de l'homme ont produit des effets bénéfiques sur la condition de l'étranger qui accèdent, bon an mal an, à certains droits. Et si on reconnaît aux étrangers plus de droits qu'auparavant, on trace, en revanche, une frontière de plus en plus entre l'étranger en situation régulière et l'étranger en situation irrégulière. Certains Etats, dont la France, prennent d'ailleurs prétexte de l'irrégularité pour déroger aux déclarations des droits de l'homme et aux conven-

tions européennes des droits de l'homme. Et les catégories comme régulier/irrégulier, quand elles se transforment en catégories juridiques inscrites dans la Loi, elles acquièrent une force d'évidence qui confortent l'opinion dans ses inclinations xénophobes.

Du reste, la séparation régulier/irrégulier est factice, car les premiers deviennent de plus en plus irréguliers avec l'impact des lois Sarkozy de 2003 et 2006 qui accentuent la précarité.

Aujourd'hui, il faut prouver qu'on est intégré pour avoir droit au séjour, alors que c'est la stabilité et la sécurité du séjour qui donnent la possibilité de s'intégrer. La précarisation, au contraire, ne peut que faire obstacle à l'intégration.

D. Lochak met en garde contre l'accoutumance aux dérives de l'Etat : «on s'habitue d'abord aux mots, puis aux représentations qu'ils véhiculent, et on finit par trouver normales, acceptables, les situations et les pratiques qu'ils désignent».

La fermeture des frontières, pour ne prendre qu'un exemple, est présentée par les états comme sans alternative contre le flux des migrants, alors que l'essentiel des migrations se fait entre les pays du Sud, et que l'Europe et les pays riches ne sont pas les destinations principales. Se barricader n'est donc pas une solution durable. IL ne s'agit pas, insiste l'auteur, d'opposer l'éthique (humanisme, sans-frontiérisme) à la responsabilité (pragmatisme, souveraineté nationale...). Il faut inverser la problématique : se demander non pas comment endiguer ces flux, mais comment se préparer à les accueillir. C'est possible à l'échelle européenne. De surcroît, c'est une population qui participera à la richesse des pays d'accueil (cotisations, consommation, etc.).

Ce qu'il faut opposer, c'est l'état de droit à l'état de siège.

■
Achour OUAMARA